L'ANR PARIS VOUS PROPOSE UNE VISITE GRATUITE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL LE 27 JUIN 2025

Le Conseil Constitutionnel
Point de départ : 15H00 2 rue de Montpensier 75001 Paris
Métro : Ligne 7, Station Palais Royal/Musée de Louvre.,
Bus 95, 21, 27, 68, 39 Arrêt Palais Royal/Musée de Louvre.
Durée : 1h30
Difficulté du parcours : facile

Le Conseil constitutionnel a été institué par la Constitution de la Ve République, promulguée le 4 octobre 1958. Sa création répondait à la volonté du général de Gaulle de limiter les excès du parlementarisme responsables de l'instabilité politique sous la IVe République. Organe indépendant, il avait pour mission de veiller à la conformité des lois avec la Constitution, son rôle était alors restreint : il ne pouvait être saisi que par certaines autorités (Président de la République, Premier ministre, présidents des assemblées).

Au fil du temps, ses compétences se sont élargies. Une réforme majeure est intervenue avec la révision constitutionnelle de 1974, qui a permis à 60 députés ou 60 sénateurs de le saisir, renforçant ainsi son rôle de gardien des libertés fondamentales. En 2008, une autre avancée est survenue avec l'introduction de la Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) en 2010, permettant à tout justiciable de contester une loi déjà promulguée si elle porte atteinte aux droits garantis par la Constitution. Aujourd'hui, le Conseil constitutionnel est un acteur central de la vie démocratique française, garantissant le respect de la Constitution dans le processus législatif et protégeant les droits fondamentaux.